

DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT
DE MONTRISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20211117-2021DEC0455-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2021

Le Président de Loire Forez agglomération,

Objet : Avenants n°1 aux conventions d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol des communes de Boisset-les-Montrond, Pralong et Saint-Jean-Soleymieux

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L.5211-4-2,
- Vu les statuts de Loire Forez agglomération,
- Vu la délibération n°3 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection de M. Christophe BAZILE en tant que président de Loire Forez agglomération,
- Vu la délibération n°6 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection des vice-présidents,
- Vu la délibération n°9 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 donnant délégation au président,
- Vu la délibération n° 1 du conseil communautaire en date du 20 octobre 2020 donnant délégation au Président pour signer les conventions de mise à disposition de services et de services communs dans le cadre de la mutualisation,
- Vu l'arrêté n° 430/2020 en date du 20 juillet 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Patrick ROMESTAING, vice-président en charge des ressources humaines, des coopérations et des mutualisations,
- Vu la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations de droit des sols de la commune de Boisset-lès-Montrond en date du 1^{er} janvier 2020,
- Vu la délibération n° 2021-14 du 9 juillet 2021 du conseil municipal de Boisset-les-Montrond approuvant cet avenant n° 1,
- Vu la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations de droit des sols de la commune de Pralong en date du 16 décembre 2019,
- Vu la délibération n° 2021-05-01 du 6 mai 2021 du conseil municipal de Pralong approuvant cet avenant n° 1,
- Vu la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations de droit des sols de la commune de Saint-Jean-Soleymieux en date du 10 septembre 2019,
- Vu la délibération n° 202102002 du 26 février 2021 du conseil municipal de Saint-Jean-Soleymieux approuvant cet avenant n° 1,
- Considérant les propositions d'ajustement des unités d'œuvres présentées lors de la réunion des comités de suivi de novembre 2020,
- Considérant la mise en place de l'instruction automatisées des demandes de certifications d'urbanisme de simple information (CUa),

DECIDE

Article 1 : Il est décidé de signer les avenants n°1 aux conventions d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol avec ces communes suivantes :

- Boisset-les-Montrond
- Pralong
- Saint-Jean-Soleymieux

Ces avenants actent de l'ajustement des unités d'œuvre à compter du 1^{er} janvier 2020 et de l'instruction automatisée des demandes des Cua à compter du 1^{er} janvier 2021.

Article 2 : Cette décision sera portée à la connaissance de Madame la trésorière de Montbrison.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

Fait à Montbrison, le 16 novembre 2021

*Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la publication.*

Pour le Président,
Par délégation,
Le vice-président délégué aux ressources humaines, aux coopérations et mutualisations

Patrick ROMESTAING